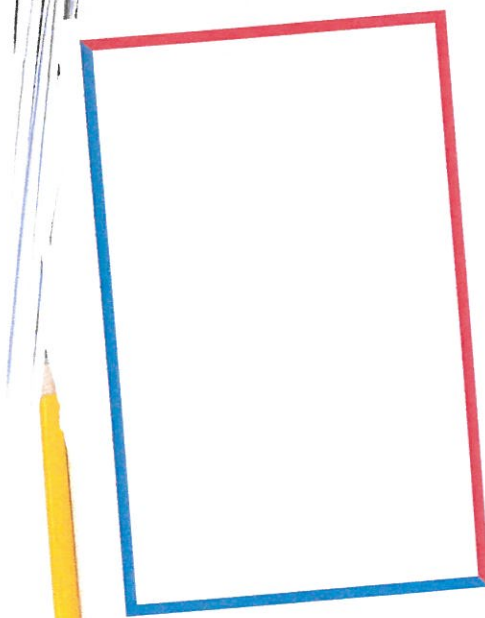


UN BIEN À LOUER ?

GAGNEZ EN SÉRÉNITÉ AVEC LES
AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIALES



0479 86 67 61 • LOUEZSANSTRESS.BE



Fonds du Logement
de Wallonie



Fonds du Logement
de Wallonie



CARTE CHANCE!



**VOTRE A.I.S.
GARANTIT VOTRE LOYER
MÊME EN CAS
D'INNOCCUPATION**

louezsansstress.be

**LOUEZ SANS STRESS
AVEC LES A.I.S.**

LOUER VOTRE BIEN EN TOUTE SÉRÉNITÉ ?

Confier votre bien à une agence immobilière sociale, c'est la garantie que vos loyers soient payés et que votre logement soit toujours entretenu.

Pour être orienté vers votre agence immobilière sociale, appelez le **0479 86 67 61** ou contactez-nous par e-mail à l'adresse louezsansstress@flw.be

Nous nous chargeons de toute la gestion locative : choix du locataire, bail, état des lieux, ... Vous bénéficiez aussi d'aides à la rénovation et d'avantages fiscaux intéressants. Et en prime, vous faites un beau geste solidaire.



UN LOYER GARANTI TOUS LES MOIS

Que le bien soit occupé ou non, l'agence immobilière sociale vous garantit le paiement de votre loyer, en temps et en heure, pour toute la durée du mandat de gestion.



UN BIEN CORRECTEMENT ENTRETENU

Les AIS prennent en charge la remise en état de votre bien (peinture, réparations, entretien des équipements...) entre deux locataires.

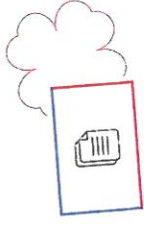
Elles couvrent également les éventuels dégâts locatifs survenus durant le mandat de gestion.

Au terme du mandat, vous récupérez votre bien dans son état initial (hors usure locative normale et vétusté).

LA PRISE EN CHARGE DE TOUTE LA GESTION LOCATIVE

Les AIS se chargent, pour vous, de tous les aspects relatifs à la gestion locative de votre bien :

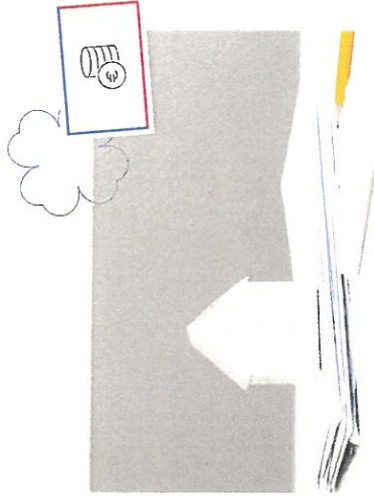
- recherche du locataire et organisation des visites
- rédaction et enregistrement du bail
- organisation et rédaction de l'état des lieux d'entrée et de sortie
- prise en charge des décomptes des charges
- vérification de la constitution d'une garantie locative
- vérification de la souscription à une assurance incendie logement locataire
- gestion et supervision des petits travaux et entretiens à charge du locataire
- accompagnement du locataire durant toute la durée de l'occupation
- prise en charge de toute action (y compris judiciaire) relative à un conflit locatif



AVANTAGES FINANCIERS

En confiant votre bien à une AIS, vous bénéficiez également des aides du Fonds du Logement :

- prêts à 0% TAEG en cas de rénovation d'un bien occupé, ou inoccupé depuis moins d'un an
- prime et prêts à 0% TAEG en cas de restructuration ou réhabilitation d'un bien inoccupé



AVANTAGES FISCAUX

La mise à disposition de votre bien auprès d'une AIS vous permet de bénéficier de différents avantages fiscaux :

- exonération (personne physique) ou réduction (personne morale) du précompte immobilier
- réduction d'impôt pour travaux de mise en conformité du logement (sous conditions)
- réduction du taux de TVA en cas de construction ou achat de neuf (12%) et en cas de démolition/reconstruction (6%)



